

6 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Devresse Marie-Sophie ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	<p>Les études culturelles se caractérisent par leur dimension trans/interdisciplinaire. Celle-ci permet d'approcher théoriquement et empiriquement sous des angles divers les dynamiques sociales et politiques qui traversent la culture contemporaine, ses fondements historiques, ses traits, les conflits qui la traversent, etc. Les chercheurs qui se spécialisent en études culturelles étudient généralement comment les pratiques culturelles se rapportent à des systèmes de pouvoir « associés ou opérant à travers des phénomènes sociaux tels que l'idéologie, les structures de classe, les formations nationales, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le genre et la génération ». Il s'agit dès lors d'un courant de recherche à forte dimension critique, s'intéressant à la relation complexe existant entre culture et pouvoir.</p> <p>Du point de vue de la criminologie, l'approche culturelle s'intéresse à la relation entre délinquance et justice pénale et replace celle-ci dans les rapports qu'elle entretient avec des phénomènes connexes et variés tels que les représentations médiatiques du crime, la pénalisation des cultures minoritaires, les manifestations publiques d'émotion par les victimes de la criminalité, etc.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme du cours, l'étudiant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maîtriser un corpus de connaissances relatives aux Cultural Studies en général et à la Cultural Criminology en particulier ; • maîtriser les outils et méthodes d'analyses propres aux Cultural Studies en général et à la Cultural Criminology en particulier ; • faire usage de manière transdisciplinaire des connaissances acquises dans l'ensemble de leurs enseignements aux fins d'éclairer l'analyse d'une production culturelle ; • faire preuve d'ouverture et de créativité à travers la réalisation d'un travail personnel d'analyse d'une production culturelle ; • communiquer, dialoguer et collaborer dans le cadre de la partie « analyse de productions culturelles » de l'enseignement. <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>La présence à ce cours est requise. La titulaire du cours pourra, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription, lors de la session de juin ou de septembre, d'un-e étudiant-e qui n'aurait pas assisté à au moins 70% des cours.</p> <p>L'évaluation vise à mesurer l'acquisition des apprentissages précisés ci-dessus.</p> <p>Dans le cadre de ce cours, les étudiant-es sont évalué-es sur la base de deux travaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Travail collectif obligatoire présenté oralement par groupe en cours de quadrimestre = analyse au départ d'une grille de lecture élaborée réflexivement, des éléments sociaux, politiques, idéologiques en jeu dans l'une ou plusieurs productions culturelles s'intéressant au crime et à la justice pénale (thèmes imposés). (70 % de la note finale) 2. Travail personnel obligatoire (en français) à remettre en fin de quadrimestre = synthèse d'une lecture choisie par l'étudiant-e en relation avec son thème de travail collectif et la <i>cultural criminology</i> (30 % de la note finale). <p>La note finale est donc la moyenne pondérée des notes A et B. Dans la note finale, la partie A vaut pour 14/20 et la partie B vaut pour 6/20.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>La méthode se fondera sur une alternance entre enseignement magistral, diffusion de documents audio-visuels et présentations de travaux.</p>
Contenu	Le cours est structuré en quatre parties:

	<p>A. Une séance introductive présentera le plan de cours, la méthode pédagogique utilisée et permettra l'organisation des séances suivantes.</p> <p>B. L'enseignement sera ensuite consacré à un cadrage théorique d'ordre général concernant les <i>cultural studies</i> en général et à la <i>cultural criminology</i> en particulier.</p> <p>C. Il sera ensuite subdivisé en plusieurs modules de deux heures consacrés à la présentation de travaux de groupes qui viseront:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. à la présentation d'un domaine culturel particulier (perspectives théoriques, recherches déjà menées sur le sujet, identification des questions, controverses et enjeux principaux etc.) 2. à une analyse d'un ou plusieurs cas illustratifs de la théorie vue au cours (analyse de documents, diffusion d'extraits de fictions, de documentaires, etc.). <p>La participation active des étudiant.e.s sera donc requise en séance dans la troisième partie du cours.</p> <p>D. Une séance finale conclusive et évaluative clôturera l'enseignement.</p>
Ressources en ligne	Plan de cours, diapositives, portefeuille de lectures, documents audio-visuels disponibles sur Moodle ou en accès libre sur Internet et liste de références bibliographiques.
Bibliographie	Documents et bibliographies présentés sur Moodle.
Autres infos	<p>Une majorité des sources mobilisées pour le cours et des médias analysés sera en langue anglaise. Il convient donc d'avoir une connaissance suffisante de l'anglais pour participer.</p> <p>La présence est impérative au premier cours fixé la semaine de rentrée, mais également à toutes les autres séances. Ceci est propre à la pédagogie spécifique de l'enseignement, pédagogie qui sera présentée lors de la première séance durant laquelle des choix seront opérés pour la suite du cours, choix impliquant les étudiant.e.s.</p> <p>Les étudiant.e.s qui savent déjà qu'elles/ils ne pourront pas assister au premier cours ou qui ont des difficultés à assurer un présentiel régulier sont prié.e.s de s'orienter vers un autre cours à option.</p>
Faculté ou entité en charge:	ECRI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en criminologie	CRIM2M	6	LCRIM2104 ET LCRIM2105 ET LCRIM2106	